

CR du Conseil Municipal du 13 Mars 2018

Présents:

J Behets, D. Hemar, R. Estachy, Guy Signoret, Lionel Signoret, D. Tallon, A. Vezza

Absents:

M. Bret, H. Longeron.

Procurations:

M. Bret à Lionel Signoret

Secrétaire de séance:

R. Estachy

Approbation du CM du 17/01/2018

Unanimité des présents

1- Approbation du Compte de gestion

Statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2017, sur l'exécution des budgets de l'Eau, du Camping et du CCAS, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour l'exercice 2017, n'appelle ni rejet, ni observation de sa part.

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstention = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

2 – Budget général 2017; vote du CA et du compte de gestion – affectation du résultat:

Sur présentation du maire, le Conseil municipal examine les résultats du budget général 2017, conforme aux documents fournis par le Receveur Municipal:

| <i>CA 2017 – BG</i> | <i>Report clôture fin 2016</i> | <i>Résultat exercice 2017</i> | <i>Clôture 2017</i> |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Investissement | 148 365,88 | -240 563,86 | -92 197,98 |
| Fonctionnement | 543 818,00 | 42 200,73 | 586 018,73 |
| Total | 692 183,88 | -198 363,13 | 493 820,75 |

Le Conseil approuve le CA et le CG du Budget général 2017,

Il décide de reporter le déficit d'investissement pour-92 197,98
d'affecter l'excédent de fonctionnement de 586 018,73 comme suit:
En section d'investissement(recettes).....-92 197,98
En excédent de fonctionnement (recettes).....493 820,75

Vote en l'absence du Maire: Pour = 8 Contre = 1 Abstention = 0 Adoptée à l'unanimité

3 – Taux des taxes foncières et d'habitation:

Le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes foncières et d'habitation pour 2018; il indique que ces taux n'ont pas été augmentés.

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux à l'identique de 2017, ce qui donne:

- Taxe d'habitation à 8,26%
- Taxe foncier bâti à 15,54%
- Taxe foncier non bâti à 33,61%

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents

4 – Subventions aux associations

Le maire rappelle les conditions d'attribution. Les associations retenues ont fourni leurs rapports moral et financier.

Le Conseil propose la répartition ci-dessous:

| | |
|------------------------------|-----------|
| Ski Club Ste Anne | 2250,00 € |
| SPMS | 100,00 € |
| Team life experience | 150,00 € |
| ADMR | 200,00 € |
| Féd. Nat Anciens combattants | 50,00 € |
| Amicale Pompiers Haute Ubaye | 50,00 € |
| Audace | 50,00 € |
| Secours populaire | 50,00 € |
| Secours catholique | 50,00 € |
| Restaus du cour | 50,00 € |

Vote: Pour = 7 Contre = 1 Abstentions = 1 Adoptée à la majorité.

5 – Budget EAU 2017 – vote du CA et CG - Affectation du résultat

Sur présentation du maire, le Conseil municipal examine les résultats du budget EAU 2017, conforme aux documents fournis par le Receveur Municipal:

| <i>CA 2017</i> | <i>Report clôture fin 2016</i> | <i>Résultat exercice 2017</i> | <i>Clôture 2017</i> |
|----------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Investissement | 162 321,37 | -23 088,68 | 139 232,69 |
| Fonctionnement | 70 675,00 | -10 668,59 | 60 006,41 |
| Total | 232 996,37 | - 33 757,27 | 199 239,10 |

Le Conseil approuve le CA et le CG du Budget EAU 2017,
Il décide d'affecter

| | |
|---|------------|
| En section d'investissement (recettes)..... | 139 232,69 |
| En excédent de fonctionnement (recettes)..... | 60 006,41 |

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

6 – Redevance EAU 2018

Le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif des redevances pour 2018.

Il propose d'appliquer le prix moyen de 1€ 41 par M3 (prix moyen national 2€ 00/M3), et une consommation moyenne par foyer de 120 M3.

La redevance, pour la part communale, passerait de 162,00€ à 168,00€ (soit + 3%) - Les instances nationales demandent à ce que l'on rejoigne progressivement le prix moyen national).

Répartition des redevances:

- Redevance forfaitaire communale 168,00 €
- Chambre chez particuliers, hôtels, gîtes 28,26 €
- Lits (dortoirs, refuges..) par lit 6,64 €

Tout appartement paiera les redevances. Elle sont dues par le propriétaire ou l'occupant principal

Vote: Pour = 7 Contre = 2 Abstentions = 0 Adoptée à la majorité des présents.

7 – Redevance sur la pollution domestique

Le Maire rappelle les tarifs transmis par l'Agence de l'EAU. La commune reporte, pour 2018, la taxe pollution (0,29/M3) sur la facture d'eau potable.

Le Conseil décide que ce tarif sera reporté comme suit pour 2018:

En l'absence de compteurs, le volume pris en compte est de 65M3 par habitant ou résidence secondaire. La population prise en compte pour 2018 est de 209 habitants et 230 résidences secondaires,

$$\text{soit } 439 \times 65\text{M3} = 28535 \text{ M3}$$

$$28535 \times 0,29/\text{M3} = 8312,85 \text{ €}$$

Il y a 358 branchements la redevance pollution s'élève donc à $8275,15/358 = 23,11 \text{ €}$ par branchement.

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

8 – Redevance sur le prélèvement:

Le Maire rappelle le principe de la redevance sur la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel, et le report de cette redevance sur la facturation communale.

Le Conseil décide d'appliquer la taxe "prélèvement" 2018, comme suit:

Le volume distribué en 2017 est de 98 257 M3.

La redevance 2017 est de 4578,77 € (46,60 €/M3)

Ce qui donne par branchement: $4578,77 / 358 = 12,78 \text{ €}$

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

9 – Budget Camping – vote du CA et du CG – Affectation des résultats

Sur présentation du maire, le Conseil municipal examine les résultats du budget CAMPING 2017, conforme aux documents fournis par le Receveur Municipal:

| <i>CA 2017</i> | <i>Report clôture fin 2016</i> | <i>Résultat exercice 2017</i> | <i>Clôture 2017</i> |
|----------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Investissement | 45 570,10 | 8650,00 | 54 220,10 |
| Fonctionnement | 48 281,39 | -8309,43 | 39 971,96 |
| Total | 93 851,49 | 340,57 | 94 192,06 |

Le Conseil approuve le CA et le CG du Budget CAMPING 2017,

Il décide d'affecter pour 2018:

En section d'investissement(recettes).....54 220,10

En excédent de fonctionnement (recettes).....39 971,96

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

10 – Tarifs Camping

Le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs applicables en 2018.

Le Conseil décide à l'unanimité d'maintenir les tarifs 2017.

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

11 – BUDGET GENERAL 2018 – vote du Budget primitif

Le Maire expose les prévisions du budget 2018:

BP 2018

BUDGET GENERAL

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2018 | 765 420,23 | 956 038,25 |
| Dépenses 2018 | 765 420,23 | 956 038,25 |

Le budget est équilibré

Le Conseil municipal approuve le Budget primitif du Budget Général 2018.

Vote: Pour = 7 Contre = 2 Abstentions = 0 Adoptée à la majorité des présents.

12 – BUDGETS ANNEXES du budget primitif:

Le Maire propose les prévisions suivantes:

BP 2018

CAMPING

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2018 | 67 061,61 | 79 971,96 |
| Dépenses 2018 | 67 061,61 | 79 971,96 |

BP 2018

EAU

| | Investissement | Fonctionnement |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes 2018 | 357 958,79 | 142 836,10 |
| Dépenses 2018 | 357 958,79 | 142 836,10 |

Les budgets sont équilibrés

Le Conseil municipal approuve le Budget primitif CAMPING et EAU pour 2018.

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

13 – Tarifs des bungalows du Camping

Le Maire rappelle qu'il convient de fixer les tarifs de location de bungalows du Camping.

Le conseil approuve les propositions valables à compter d'avril 2018.

Tarifs à la semaine:

| | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <u>Juin et Septembre</u> 350,00 € | <u>Juillet et Août</u> 390,00 € |
|--------------------------------------|------------------------------------|

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

14 - Embauche de 2 agents de service (CDD) pour le Camping

Le Maire rappelle qu'il convient de recruter 2 agents en CDD pour assurer le fonctionnement en continu du Camping pendant la saison estivale.

Le besoin est de 2 agents, non titulaires, à temps non complet, pour une durée maximale de 4 mois. Le Conseil municipal approuve la proposition:

Leur rémunération sera établie sur la base du SMIC horaire et l'IAT leur sera versée.;

L'agent en charge de la Régie de recettes touchera l'indemnité de régisseur au pro rata temporis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget chapitre 012 art. 6413, 6451 et 6453.

Vote: Pour = 9 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance,
R. Estachy

R. Estachy

CR du Conseil Municipal du 09 Juillet 2018

Présents :

J Behets, D. Hemar, R. Estachy, M. Bret, Guy Signoret, Lionel Signoret, D. Tallon, A. Vezza

Absents :

H. Longeron, J. Chatagner

Procurations :

Aucune

Secrétaire de séance :

R. Estachy

Approbation du CM du 13 mars 2018

Unanimité des présents

1- Indemnité de conseil au trésorier de Barcelonnette

Le Maire propose d'accorder à madame Dina GHALEB, en poste de comptable du Trésor, en remplacement de madame Espitalier, à compter du 02/07/2018. Cette indemnité présente un caractère personnel et sera acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide d'accorder cette indemnité à Mme Dina Ghaleb, Trésorière de Barcelonnette, une indemnité égale au maximum autorisé par l'AM du 17/12/1982.

Vote: Pour = 4 Contre = 3 Abstention = 1 Adoptée à la majorité.

2 – Attribution de maîtrise d'oeuvre pour la réfection du captage d'eau de Maljasset:

Le maire indique que la réfection du captage d'eau et des canalisations jusqu'au réservoir a été retenue au titre de la DETR 2018, de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental 04.

Le Bureau d'Etudes CLAIE propose une M.O pour 16 020,00 € TTC et 13 350,00 € HT.

Le Conseil municipal approuve la proposition, et accepte le choix du BE CLAIE, pour 13 350,00 € HT. Il charge le Maire de toutes démarches afférentes.

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

3 – Adoption du RPQS (Rapporte sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2017):

Le Maire rappelle la nécessité de ce rapport annuel ; ce rapport doit être approuvé par le Conseil municipal, transmis au SISPEA et être mis en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'eau.

Le Conseil municipal adopte le rapport RPQS 2017, décide de transmettre aux services concernés les indicateurs de performance, et de mettre en ligne ce RPQS sur le site

www.services.eaufrance.fr

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents

4 - Règlement Général sur la Protection des données (RGPD):

Le maire rappelle que le RGPD est applicable pour les communes, à compter du 25 Mai 2018 et qu'il convient de nommer un Délégué à la protection des données (DPD).

Le DPD aura pour mission d'informer et conseiller la structure, superviser les audits afférents, recevoir les réclamations sur le traitement des données et y répondre; d'être le correspondant de la CNIL. Le Maire indique qu'il convient de l'autoriser pour la mise en place du RGPD.

Le Conseil municipal autorise le Maire à désigner le DPD et le charger de procéder à toutes

démarches afférentes.

Vote: Pour = 7 Contre = 0 Abstentions = 1 Adoptée à la majorité.

5 - Décision Modificative au Budget Général:

Le Maire expose qu'il convient de modifier les prévisions du BG de la commune pour l'opération au n° 176 (Ponts et Passerelles) de 6227 € à 6627 €.

le Conseil municipal décide les modifications suivantes: Section Investissement – Dépenses

Art 2135-176 +400,00€

Art 2117-194 -400,00€

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

6 - Mise en place du Compte Epargne Temps (CET):

Le Maire rappelle le décret qui fixe la mise en oeuvre du CET dans la fonction publique et la demande de certains personnels communaux intéressés par le Compte Epargne Temps. Il propose de compléter la délibération relative à l'ARTT en instituant le CET sur la commune de Saint-Paul.

Le Conseil Municipal décide d'instituer un CET pour les personnels de la commune avec les conditions suivantes:

- Un CET sera ouvert pour les agents communaux titulaires ou non (à l'exception des stagiaires et enseignants);
- le CET sera alimenté par report des jours de congés annuels dans la limite de 5j/an;
- la durée des Congés annuels pris dans l'année sera maintenue à 20 jours minimum; le CET n'est utilisé que par périodes de 5 jours minimum;
- le droit d'utiliser les jours économisés est ouvert à compter de 20 jours accumulés; l'agent dispose de 5 ans pour utiliser ce crédit.
- la demande d'utilisation interviendra 1 mois minimum avant la date souhaitée (sauf conditions familiales particulières); Le CET sera épuisé avant la radiation des cadres pour mise à la retraite, licenciement ou fin de contrat.

Vote: Pour = 6 Contre = 0 Abstentions = 2 Adoptée à la majorité.

7 – Désignation du candidat à l'achat du trato-pelle communal – Achat d'un nouvel engin:

Le Maire rappelle que suite à l'attribution de la DETR 2018, la commune se porte acquéreur d'un chargeur pelleteur JCB 3CX SUPER AEC pour 109 741,20 € HT. La commune met en vente son ancien engin devenu vétuste. Il informe le Conseil d'une candidature pour le rachat de l'ancien engin par la CUMA des Saveaux , représentée par monsieur Max Rastello, 174 route de Pipailler, 84240 La Tour d'Aigues; la CUMA ayant fait la meilleure offre.

Le Conseil municipal approuve le rachat du nouvel engin référencé ci-dessus pour le montant de 109 741,20 HAT.

Il retient la candidature de la CUMA des Saveaux et charge le Maire de toutes démarches afférentes à ces opérations.

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

8 – Servitude de passage en tréfonds – Parcelles M 810 et M 813 (Berthon):

Le maire indique que monsieur O. Berthon, acquéreur de la vente Chauvet a demandé une servitude de passage sur les parcelles M810 et M813 au profit des parcelles M805, 823, 805,823,232,743 et 822

Le Conseil municipal approuve la proposition de servitude de passage sur M810et 813 au profit des parcelles M 805, 823,232,743 et 822 ainsi qu'une servitude en tréfonds sur ces mêmes parcelles.

Il charge le Maire de toutes démarches afférentes.

Vote: Pour = 8 Contre = 0 Abstentions = 0 Adoptée à l'unanimité des présents.

Questions diverses et informations:

Assainissement:

Les travaux pour l'assainissement de Maljasset et Serennes sont programmés par la CCVUSP, respectivement pour 2019 (Maljasset) et 2020 (Serennes)

Passage à l'Ubac de Saint-Paul:

Le passage busé sera remis en place avant la fin juillet; une prorogation est demandée aux services compétents.

Chamois bleu:

Rendu du jugement du TA: le bail est résilié; l'ex-gérante condamnée à payer les loyers en retard. Un état des lieux sera dressé par huissier et la vente des éléments mobiliers faite aux enchères par commissaire priseur.

Convention de déneigement Maljasset:

Une proposition de convention pour le déneigement de l'intérieur du village de Maljasset a été proposée à monsieur Hubert Longeron.

La séance est levée à 22h 45

Le secrétaire de séance,
R. Estachy

